

COMMUNAUTE DE COMMUNES
GÂTINAIS-VAL DE LOING
PROCES VERBAL SUCCINCT
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de conseillers :

En exercice : **41**

Présents : **38**

Votants : **41**

Du VINGT-DEUX MARS 2021

Article L 2121-17 DU CGCT

L'an deux mille vingt et un, les vingt-deux mars, à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing s'est réuni à l'Espace Culturel Victor Prud'Hommes, Salle Dullin, 40 rue des Varennes 77460 Souppes sur Loing, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques HYEST.

Etaient présents, les titulaires : Anne THIBAUT, Bruno MOULIE, Hugues MONCEL, Patricia JAMESSE, Rose-Marie LIONNET, Alain JOURANDON, Laurent CASTELLAN, Florent NEGRIER, Alexis KERLO, Alain METAUT, Valérie LAGILLE, Cristèle VIEZZI, Frédéric BAUDOUIN, Serge PEREIRA, Marie-Odile SCHORTER, Gérard MOUSSET, Pascal POMMIER, Nathalie LAURENT, Bruno BASCHET, Marian WATTS, Hervé JACQUESSON, Marie-José QUESTEL, Jean-Jacques HYEST, Maurice GARLAND, Patrick CHAUSSY, Hélène BRIDET, Gérard GENEVIEVE, Christine LEDUC, Pierre BABUT, Nathalie VILETTE, Gérard CAMMARATA, Jean-Yves POUJADE, Florence VAPPEREAU, Hélène REBOUCO, Patrice MARTIN, Patricia KAYSER DE SOUSA, Vincent CHIANESE, Francis PLE,

Etait présent le suppléant sans pouvoir : Jean-Sébastien POITOU,

Etaient absents avec pouvoir : Yves BOYER (pouvoir à Marie-José QUESTEL, Marie-Laure BAUDON (pouvoir à Pierre BABUT), Jean-Michel CAPELLE (pouvoir à Jean-Yves POUJADE),

Etaient aussi présents : Pierre LAROCHE, Directeur Général des Services ; Carine JURETIG, Instructeur du service Autorisation du Droit des Sols ; Aurore CHARRAUDEAU, Marinette MESSIAS, Agents Administratifs et Financiers,

Secrétaire de séance : Anne THIBAUT.

1. **Règlement intérieur du conseil communautaire (délibération n° 2021-03-22_01)**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article unique : **APPROUVE** le règlement intérieur du conseil communautaire

2. **Transfert automatique de la compétence « plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing (délibération n° 2021-03-22_02)**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : **S'OPPOSE** au transfert automatique de la compétence « plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing ;

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Président à notifier la présente délibération aux maires des communes de la CCGVL et à les inviter à se prononcer sur le transfert automatique de ladite compétence.

3. **Transfert automatique de la compétence « autorité organisatrice de la mobilité »**

Les services de la Préfecture ayant précisé le régime spécifique propre à l'Île-de-France, la CCGVL n'est pas tenue par les délais de la LOM et n'a pas obligation d'inscrire la compétence "Organisation de la mobilité" dans ses statuts pour pouvoir intervenir en la matière par délégation ou subdélégation d'Île-de-France Mobilités. **Ce point a donc été retiré de l'ordre du jour.**

4. **Révision des statuts du Syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères (SMETOM) de la Vallée du Loing (délibération n° 2021-03-22_03)**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : **APPROUVE** la révision des statuts du Syndicat Mixte pour l'Enlèvement et le Traitement des Ordures Ménagères (SMETOM) de la Vallée du Loing ;

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Président à notifier la présente délibération à Madame la Présidente dudit syndicat.

5. **Avenant n° 1 à la convention constitutive du Groupement d'intérêt public (GIP) ID 77 (délibération n° 2021-03-22_04)**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : **APPROUVE** l'avenant n° 1 à la convention constitutive du Groupement d'intérêt public (GIP) ID 77 tel qu'approuvé par l'assemblée générale lors de sa séance du 14 décembre 2020 ;

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant et tous les documents y afférents.

6. **Convention d'adhésion au programme national Petites Villes de Demain (délibération n° 2021-03-22_05)**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : **AFFIRME** son engagement dans le programme national Petites Villes de Demain, en partenariat avec la commune de Souppes-sur-Loing ;

Article 2 : **APPROUVE** la convention d'adhésion au programme national Petites Villes de Demain ;

Article 3 : **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

7. **Parrainage du Moto TT Château -Landon**

Après débat sur la politique de parrainage de la CCGVL et le montant, Monsieur le Président décide de retirer ce point de l'ordre du jour. Les élus seront invités à réfléchir sur une politique globale de parrainage aux associations.

8. **Approbation du compte de gestion 2020 du budget principal (délibération n° 2021-03-22_06)**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article unique : **APPROUVE** le compte de gestion 2020 du budget principal de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing présenté par Monsieur le Trésorier du Centre des Finances Publiques de Nemours.

9. **Approbation du compte administratif 2020 du budget principal (délibération n° 2021-03-22_07)**

Nota : Monsieur le Président sort de séance

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : **ÉLIT** Monsieur Gérard MOUSSET en qualité de président de séance pour la présente délibération ;

Article 2 : **APPROUVE** le compte administratif 2020 du budget principal de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing, comme suit :

		DÉPENSES	RECETTES
RÉALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	8 551 729,34 €	8 741 350,68 €
	Section d'investissement	384 297,57 €	423 494,32 €
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		2 161 362,79 €
	Report en section d'investissement (001)	164 106,80 €	
TOTAL (réalisations + reports)		7 100 133,71 €	9 326 207,79 €
RESTES À RÉAUSER À REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	17 714,40 €	0,00 €
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	17 714,40 €	0,00 €
RÉSULTAT CUMULÉ	Section de fonctionnement	8 551 729,34 €	8 902 713,47 €
	Section d'investissement	566 118,77 €	423 494,32 €
	TOTAL CUMULÉ	7 117 848,11 €	9 326 207,79 €

10. **Affectation des résultats 2020 du budget principal (délibération n° 2021-03-22_08)**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : **AFFECTE** en investissement au compte R 1068 du budget principal 2021 de la CCGVL la somme de 142 624,45 € ;

Article 2 : **REPORTE** en fonctionnement au compte R 002 du budget principal 2021 de la CCGVL la somme de 2 208 359,68 €.

11. **Approbation du compte de gestion 2020 du budget annexe « ZAC du Bois des Places » (délibération n° 2021-03-22_09)**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article unique : **APPROUVE** le compte de gestion 2020 du budget annexe « ZAC du Bois des Places » de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing présenté par Monsieur le Trésorier du Centre des Finances Publiques de Nemours.

12. **Approbation du compte administratif 2020 du budget annexe « ZAC du Bois des Places » (délibération n° 2021-03-22_10)**

Nota : Monsieur le Président sort de séance

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : **ÉLIT** Monsieur Gérard MOUSSET en qualité de président de séance pour la présente délibération ;

Article 2 : **APPROUVE** le compte administratif 2020 du budget annexe « ZAC du Bois des Places » de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing.

13. Affectation des résultats 2020 du budget annexe « ZAC du Bois des Places » (délibération n° 2021-03-22_11)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article unique : **ACTE** du report du résultat cumulé de 42 299,61 € au compte D 002 du budget annexe « ZAC du Bois des Places » de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing.

14. Rapport d'orientations budgétaires (délibération n° 2021-03-22_12)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : **PREND ACTE** du débat d'orientation budgétaire sur la base du rapport d'orientations budgétaires 2021 annexé à la présente délibération ;

Article 2 : **PRÉCISE** que ledit rapport sera mis à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing dans les quinze jours suivants la tenue du présent débat d'orientation budgétaire ;

Article 3 : **PRÉCISE** que ledit rapport sera transmis au représentant de l'État dans le département, aux maires des communes membres et aux communes membres de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing Loing dans les quinze jours suivants la tenue du présent débat d'orientation budgétaire.

15. Contrat de fourniture et de livraison de repas en liaison froide (délibération n° 2021-03-22_13)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : **APPROUVE** la conclusion d'un contrat de fourniture et de livraison de repas en liaison froide avec le groupe DEPREYTÈRE RESTAURATION, sis Zone Artisanale Les Renardières – Rue des Montelièvres – Écuelles à MORET-LOING-ET-ORVANNE (77250), pour une durée d'un an renouvelable ;

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit contrat et tous les documents y afférents.

16. Poursuite du fonds résilience Île-de-France et collectivités (délibération n° 2021-03-22_14)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : **APPROUVE** la poursuite de la participation de la CCGVL au fonds Résilience Île-de-France et Collectivités ;

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention initiale et tous les documents y afférents.

17. **Avis relatif à la demande d'autorisation environnementale pour la création d'un parc éolien sur le territoire de la commune d'Auxy (délibération n° 2021-03-22_15)**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (40 voix pour, 1 voix contre) des membres présents et représentés,

Article unique : **ÉMET** un avis **FAVORABLE** sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Parc éolien du Bois Régnier concernant la création d'un parc éolien sur le territoire de la commune d'Auxy.

18. **Avis relatif à la demande d'autorisation environnementale pour la création d'un parc éolien sur le territoire des communes d'Auxy et Bordeaux-en-Gâtinais (délibération n° 2021-03-22_16)**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (40 voix pour, 1 voix contre) des membres présents et représentés,

Article unique : **ÉMET** un avis **FAVORABLE** sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Gâtin'EOLE Est concernant le projet de parc éolien du Clos de Bordeaux sur les communes d'Auxy et Bordeaux-en-Gâtinais ;

Article 2 : **DÉCIDE** de communiquer son avis au commissaire-enquêteur.

19. **Motion de soutien à la section européenne du lycée Étienne Bézout de Nemours (délibération n° 2021-03-22_17)**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : **ADOpte** la motion de soutien à la section européenne du lycée Étienne Bézout de Nemours soumise par M. BABUT, Maire de Souppes-sur-Loing et M. Tricard, conseiller délégué de Souppes-sur-Loing ;

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Président à notifier la présente motion à Madame la Directrice académique des services de l'Éducation nationale du département de la Seine-et-Marne et à Monsieur le Recteur de l'académie de Créteil.

L'ordre du jour et les informations diverses étant épuisés, la séance est levée à 21h.

Vu pour être affiché, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le 25 Mars 2021,

Le Président,



Jean -Jacques HYEST



